GRAND CHARMONT

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2026 PUBLIÉ LE 10 SEPTEMBRE 2026

Date de la convocation : 01/09/2026 Date de la séance : 07/09/2026 Présidence de séance : Aurélie DZIERZYNSKI, Maire Secrétaire de séance : Bisma SENOUCI	Membres présents : MM. Aurélie DZIERZYNSKI, David LOYSEAU, Colette BESANÇON, Robert GRILLON, Nadia LAKHDER, Christophe CHARLES, Majda CHETTAT BENATTABOU, Hassan EL AZRAOUI, Pauline PERRIAU, Charles MONA, Roland TINET, Martine BATT, Pierre KRALJEVIC, Hugues METILLE, Zahia MOUADJI, Hidir DEMIR, Pinar KESER, Ouafdi ADNANI, Séverine COENART, Bisma SENOUCI, Daniel BOURQUIN, Céline GROS, Yasmina TABECHE, Julie GUILLEMET.
Membres en exercice : 29 Membres présents : 24 Membres représentés : 3 Membres absents non excusés : 2 Votants : 27	Membres représentés : Mme Nermin ABAZ donne pouvoir à Mme Pauline PERRIAU M. Alain MOREL donne pouvoir à M. Daniel BOURQUIN Mme Jacinthe NUNHOLD donne pouvoir à Mme Yasmina TABECHE Membres absents non excusés : Mme Natacha HEMONET M. Fouad EL HAMINE

DÉLIBÉRATION N° 54/2026	OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 juillet 2026
VOTE : MAJORITE POUR : 25 CONTRE : 2 (Mme NUNHOLD, Mme TABECHE) ABSTENTIONS : 0	*Délibéré :* le conseil municipal approuve à la majorité le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 juillet 2026.

DÉLIBÉRATION N°55/2026	Objet : Information sur les décisions du Maire prises en vertu des délégations du conseil municipal
Simple information à l'assemblée délibérante sans vote des conseillers municipaux	*Délibéré :* le conseil municipal prend acte des décisions n°3/2026 et n°4/2026 prises par Madame le Maire en vertu des délégations qui lui sont accordées par le conseil municipal.

DÉLIBÉRATION N° 56/2026	OBJET : Dénomination du cimetière communal
VOTE : UNANIMITE POUR : 27 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0	*Délibéré :* le conseil municipal approuve à l'unanimité la dénomination « cimetière des Jonchets » pour le cimetière communal.

GRAND CHARMONT

DÉLIBÉRATION N° 57/2026	OBJET : Convention d'occupation du domaine public avec la société CAMPING-CAR PARK
VOTE : UNANIMITÉ POUR : 27 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0	*Délibéré :* le conseil municipal décide à l'unanimité • De retenir la société CAMPING-CAR PARK, dont le siège social est situé au 3 rue du Docteur Ange Guépin 44210 PORNIC, comme titulaire de l'occupation précaire et temporaire du domaine public telle que décrite ci-dessus, dans le cadre de la gestion d'une aire de camping-cars, et ce après la procédure de mise en concurrence réalisée par la collectivité ; • De fixer la durée de cette occupation précaire et temporaire du domaine public à 8 ans, reconductible pour 3 périodes de 1 an maximum ; • De fixer la redevance annuelle d'occupation du domaine public de la manière suivante : • D'une part fixe forfaitaire correspondante à 3 500 € TTC par an, • D'une part variable correspondante au chiffre d'affaires annuel (tel que défini sur la ligne FL de l'imprimé 2052 de la liasse fiscale), diminué d'une commission de gestion commerciale, et déduction faite de la part fixe forfaitaire. • D'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public jointe à la présente délibération, ainsi que tout acte ou document se rapportant à ce dossier.

DÉLIBÉRATION N° 58/2026	OBJET : Rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés
Simple information à l'assemblée délibérante sans vote des conseillers municipaux	*Délibéré :* le conseil municipal prend acte du rapport annuel 2025 de Pays de Montbéliard Agglomération sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés tel que présenté.

DÉLIBÉRATION N° 59/2026	OBJET : Instauration de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH) au 1er janvier 2027
VOTE : UNANIMITÉ POUR : 27 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0	*Délibéré :* le conseil municipal approuve à l'unanimité l'instauration de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation au 1er janvier 2027

GRAND CHARMONT

DÉLIBÉRATION N° 60/2026	OBJET : Garantie d'emprunt NEOLIA – Réhabilitation de 7 logements collectifs au 7 rue de Picardie
VOTE : UNANIMITÉ POUR : 27 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0	*Délibéré :* le conseil municipal approuve à l'unanimité la garantie d'emprunt présentée.

DÉLIBÉRATION N° 61/2026	OBJET : Modification du tableau des effectif
VOTE : UNANIMITE POUR : 27 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0	*Délibéré :* le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification du tableau des effectifs tel que présenté.

DÉLIBÉRATION N° 62/2026	OBJET : Convention d'objectifs et de moyens avec l'association des Francas du Doubs pour le centre social
VOTE : UNANIMITÉ POUR : 27 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0	*Délibéré :* le conseil municipal • Approuve le projet de convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens ci-joint en annexe à la présente délibération ; • Autoriser Madame le Maire à signer cette convention, ainsi que tout acte ou document s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION N° 63/2026	OBJET : Convention de mise à disposition de personnel communal avec l'association des Francas du Doubs
VOTE : UNANIMITÉ POUR : 27 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0	*Délibéré :* le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer, pour les agents concernés, la convention de mise à disposition avec le centre social des Francas du Doubs.

DÉLIBÉRATION N° 64/2026	OBJET : Servitude de réseaux ENEDIS sur la parcelle cadastrée section AL n°82
VOTE : UNANIMITÉ POUR : 27 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0	*Délibéré :* le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer l'acte notarié de constitution de servitude sur la parcelle communale cadastrée section AL n°82, dans les termes suivants : *« ENEDIS a implanté une ligne électrique souterraine sur la parcelle concernée et située à GRAND-CHARMONT section AL n°82. Conformément à la convention sous seing privé, le conseil municipal autorise Madame la Maire à signer l'acte authentique de constitution de servitude sur cette parcelle et tout document y afférent ».*

GRAND CHARMONT

DÉLIBÉRATION N° 65/2026	OBJET : Désignation d'un membre de la Commission Municipale n°1 - Finances
VOTE : UNANIMITÉ POUR : 27 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0	***Délibéré :*** le conseil municipal approuve la nomination de M. Alain MOREL au sein de la commission finances.

DÉLIBÉRATION N° 66/2026	OBJET : Subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'association profession sport et loisirs
VOTE : UNANIMITÉ POUR : 27 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0	***Délibéré :*** le conseil municipal autorise l'attribution et le versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 2 000 € à l'association Profession Sport et Loisirs, étant précisé que les crédits budgétaires inhérents à cette dépense sont inscrits au budget de la Ville au compte 65748.

Le Maire,
Aurélie DZIERZYNSKI

MAIRIE DE GRAND-CHARMONT (Doubs)